

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 33 (1941)
Heft: 6

Artikel: Les allocations pour enfants
Autor: Nobs, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384273>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les allocations pour enfants.

Par *E. Nobs*, Zurich.

Il ne suffit pas de se borner à discuter les divers systèmes de rémunération. Il faut aller au fond des choses et les considérer sans tenir compte des fluctuations de l'opinion.

Le malthusianisme (c'est-à-dire la théorie qui préconise la limitation du nombre des enfants) est parfaitement étranger aux principes du socialisme. La réduction progressive de la famille est absolument incapable de contribuer à mettre fin aux inégalités sociales et à établir une société plus juste. La limitation volontaire du nombre des enfants, le système des ménages à deux, à un ou même sans enfant contribuent tout au plus à l'amélioration momentanée de la situation économique de ces familles, facilitent l'éducation des enfants mais ne constituent en aucun cas un apport à la solution des grands problèmes sociaux. Cette limitation, quand elle n'est pas commandée par des raisons physiologiques, procède de l'esprit individualiste du XIX^{me} siècle et ne profite que passagèrement à l'individu; elle ne peut que nuire à la collectivité. En effet, un Etat industriel dont les besoins de main-d'œuvre vont en croissant sera alors dans l'obligation d'importer des travailleurs. Or, l'expérience a démontré que ces immigrants se recrutent en majorité dans les milieux dont le niveau social et culturel est le plus bas. Autrefois déjà, les organisations syndicales ont souligné que cette main-d'œuvre (et tout particulièrement celle en provenance des pays de l'est) acceptait de travailler à des conditions de salaire inférieures, qu'elle était difficilement organisable; d'une manière générale, elle exerçait une forte pression sur les salaires.

Il ne fait aucun doute qu'au cours de siècles précédents la procréation illimitée d'enfants constituait une plaie sociale des plus graves, acculant à la misère les familles nombreuses des masses travailleuses, tout en ayant pour résultat une énorme mortalité infantile. Comparativement à aujourd'hui, la mortalité des femmes en couches était infiniment plus élevée (ce qui s'explique en partie par les ravages de la fièvre puerpérale consécutive au manque d'hygiène des accoucheurs. Réd.). Nous savons qu'au début de l'ère capitaliste nulle part les mariages n'étaient plus précoces et plus nombreux que dans les couches nécessiteuses de la population, ce qui a abouti à la procréation d'innombrables enfants chétifs, sous-alimentés, guettés par la tuberculose et très mal armés pour la lutte pour la vie. Nous devons veiller à ne jamais retomber à ce niveau; il est vrai que ce danger n'est guère actuel.

L'exagération a fini par engendrer le remède nécessaire. La classe possédante et les professions intellectuelles, c'est-à-dire les milieux mêmes qui auraient été le mieux en mesure d'élever un grand nombre d'enfants commencèrent à passer au système à un

ou deux enfants, et cela sans y être obligés par des raisons d'ordre économique, mais par égoïsme, par facilité ou ensuite d'un individualisme exagéré. Ces milieux se sont mis à considérer un grand nombre d'enfants comme une charge inopportune à laquelle il faut se soustraire dans la mesure du possible. Progressivement, les autres catégories de la population ont suivi l'exemple des classes dirigeantes. La dénatalité est devenue un phénomène général dans tous les pays.

De toute évidence, la correction apportée a été trop loin. Au cours d'un siècle, le monde occidental a passé d'un extrême à l'autre. Cependant, si les familles de revenu moyen ont réduit le nombre des enfants, c'est moins par égoïsme que mues par un sentiment profond de leurs responsabilités envers la génération montante. De nombreux pères et mères de famille, bien qu'ils aient offert toutes les garanties du point de vue de l'eugénisme, ont estimé avec raison qu'ils ne pouvaient assumer la responsabilité d'avoir plus de deux ou trois enfants. En outre, le revenu insuffisant de maints salariés mariés a obligé la mère de famille à travailler au dehors afin d'apporter un salaire d'appoint. Il va sans dire que, dans de nombreux cas, la femme qui travaille ne peut se permettre d'avoir des enfants, ou tout au moins plus d'un ou deux. Et puis, l'augmentation du loyer suit celle de la famille. Et ces parents avaient traversé des périodes de renchérissement, de crise et de chômage; ils étaient animés de la volonté de sortir de leur situation précaire; ils voulaient assurer à leurs enfants une existence meilleure que la leur. Pour cela, il fallait limiter le nombre des bouches à nourrir. Ces buts n'ont été atteints qu'en partie. Les efforts de ces familles modestes en vue d'élever la situation sociale de leurs enfants ont abouti à l'apparition d'un prolétariat intellectuel dont la situation est encore loin d'être satisfaisante à l'heure actuelle.

Ce passage d'un extrême à l'autre a entraîné des conséquences démographiques inquiétantes. Les générations plus âgées nées pendant la période de haute natalité ont pris une place démesurée comparativement à celles nées sous le régime de la dénatalité. Parallèlement à ce phénomène de vieillissement de la population, les progrès de la science et de l'hygiène ont prolongé la durée de la vie humaine. A partir de 1941 cependant, on enregistre en Suisse un accroissement du nombre des naissances, phénomène qui se manifeste encore plus nettement pour la ville de Zurich au cours du 1^{er} trimestre 1941. Il est encore prématuré de conclure à un retour du pendule ou au début d'un mouvement ascensionnel durable de la courbe des naissances; il se peut aussi que ce ne soit que la conséquence du mariage de nombreux couples, différé pendant les années de crise et enfin rendu possible par la reprise économique enregistrée depuis 1938.

Pour que le renversement de la situation soit durable, il faut une réforme des conceptions sociales et avant tout des bases éco-

nomiques de la famille. Ce n'est pas un hasard si la dernière période du capitalisme coïncide avec une régression démesurée des naissances. Ce n'est pas un hasard si des millions de travailleurs européens n'ont été en mesure d'améliorer leurs conditions d'existence qu'en réduisant le nombre de leurs enfants. Une amélioration durable de cette situation n'est pas possible sans une réforme profonde des principes mêmes sur lesquels repose notre société. Nul d'entre nous ne désire le retour à une surproduction de jeunes vies humaines destinées à la misère ou au chômage. Mais, en attendant l'avènement de ce régime social plus juste pour lequel nous travaillons, il faut bien prendre des mesures en faveur de la protection de la famille, des mesures qui doivent être une étape vers cet ordre économique et social nouveau.

L'une des premières revendications à poser est l'octroi d'un salaire digne et suffisant à tout travailleur. C'est pourquoi, en plein accord avec mon ami Gustave Wenk, je me prononce en faveur d'allocations pour enfants d'un montant suffisant. Nous en avons recommandé la réalisation partout où c'était possible. Partout où elles existaient, nous nous sommes efforcés d'en obtenir l'amélioration. Je ne crois pas que nous ayons commis une erreur.

A la protection de la famille et au salaire familial on oppose le principe du salaire basé sur les prestations, non pas parce que l'on veut refuser aux pères de familles nombreuses un revenu convenable, mais parce que l'on craint que les allocations familiales n'exercent une pression irrésistible sur le salaire de base et n'en entraînent la réduction. Cette crainte est parfaitement compréhensible en pleine période de renchérissement. Il n'est pourtant pas dit que les allocations familiales doivent être versées au détriment des autres salaires. Je suis convaincu que nous sommes en présence d'une injustice sociale flagrante lorsque le père d'une famille nombreuse doit subvenir à l'entretien de ses enfants avec les mêmes 300 francs que ceux versés au célibataire. Nous devons donc nous rallier sans hésitation aux mesures propres à alléger la situation précaire des chefs de familles nombreuses. Il ne m'appartient pas de me prononcer ici sur les moyens les plus opportuns d'y parvenir. Mais le but à atteindre m'apparaît digne d'être poursuivi. Cette tâche est d'autant plus urgente que, si la hausse du coût de la vie consécutive à la guerre se poursuit, il faudra inéluctablement envisager, pour certaines catégories de la population, des secours de nécessité appelés à varier selon l'ampleur de la famille. De plus en plus les diverses mesures d'aide sociale prennent en considération les charges de famille. Sans démanteler le principe du salaire basé sur les prestations, on peut envisager des modalités propres à porter le revenu à un niveau permettant d'élever dignement les enfants. Il ne s'agit nullement de verser des primes à la natalité et d'encourager la prolifération des éléments d'une qualité eugénique inférieure. On préviendra ce danger par des consultations psycho-médicales précédant le mariage, par des certificats

médicaux obligatoires pour les fiancés et par une action éducative destinée à mieux renseigner les masses populaires. En un mot, il faut prendre parallèlement les mesures nécessaires afin que les allocations familiales n'aient pas pour effet d'accroître encore le nombre des naissances dans les familles tarées, d'ascendance alcoolique, etc.

Je doute aussi que nous arrivions au but proposé en réduisant, par exemple, les salaires des jeunes travailleurs célibataires afin d'accroître la part des chefs de famille. Comment mettre alors les célibataires en mesure de fonder un foyer, de faire les économies nécessaires à l'achat de l'ameublement si leur revenu est réduit de la sorte? Ces méthodes ne nous permettront certainement pas d'atteindre l'objet que nous poursuivons.

Les adversaires comme les tenants du salaire familial nous semblent attacher trop d'importance aux allocations pour enfants. Et c'est parce que je les considère comme un postulat social équitable que je voudrais mettre en garde aussi bien contre des illusions que contre des craintes exagérées. A elle seule, cette mesure ne suffira pas à opérer un renversement de notre évolution démographique déficitaire. Pour cela, il faut d'autres conceptions de la famille et de la société; il faut aussi comprendre mieux le bonheur d'avoir des enfants, se rendre mieux compte qu'eux seuls donnent un sens à la vie. Si nous voulons renforcer les droits de l'enfant à la vie et au bonheur, il faut aussi améliorer les conditions sociales et surmonter la misère. Ce n'est qu'à ce prix que nous mettrons fin au doute et au pessimisme social, facteur essentiel de la dénatalité. En un mot, il faut réaliser l'idéal social pour lequel luttent les organisations ouvrières.

Le mirage du salaire familial.

Par Jean Möri.

En cette question délicate du salaire familial, il semble que notre attitude syndicale est telle qu'il nous paraît utile que tous les points de vue puissent être exposés et confrontés.

Pendant des années, alors que les corporatistes impuissants en matière de défense professionnelle s'évertuaient à pénétrer plus avant dans les faveurs du monde ouvrier par la propagande tapageuse pour le mythe social qu'est le *salaire familial*, les syndicalistes propageaient le concept naturel: « *A travail égal, salaire égal.* »

Est-ce à dire que les corporatistes défendaient mieux la famille en répandant leur démagogie persistante que les syndicalistes qui entendaient assurer à chaque ouvrier, chaque père de famille, un *salaire vital*? Certainement non.